

COMMUNIQUÉPour diffusion immédiate**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LE MUSÉE DE LA CIVILISATION****DES OBJETS ISSUS DES PRATIQUES CORPORELLES ET DU PATRIMOINE SPORTIF
DES QUÉBÉCOIS POURRONT INTÉGRER LES COLLECTIONS DU MUSÉE**

Québec, le 4 mai 2011. – La vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création de l'Université Laval, Mme Sylvie Marcoux, et le directeur général du Musée de la civilisation, M. Michel Côté, ont signé ce matin, au Musée de la civilisation, un protocole d'entente selon lequel l'Université Laval, par son Laboratoire de recherche sur la culture corporelle des Québécois (LARECQ), propose au Musée de la civilisation les objets qui lui sont offerts en don dans le cadre de ses activités. Ainsi, certains artefacts liés aux diverses pratiques corporelles des Québécois, incluant certains objets issus de notre patrimoine sportif (vêtements, trophées, médailles, plaques d'honneur, etc.), pourront intégrer les collections du Musée. À cette occasion, quelques pièces ont été exposées.

Parmi les objets qui intégreront prochainement les collections du Musée de la civilisation figure une sélection large couvrant notamment différentes disciplines sportives dont plusieurs féminines, venant ainsi rompre avec l'image traditionnelle associée aux sports d'équipes masculines. Parmi ceux-ci, on retrouve : un trophée de basketball féminin 1930 - 1958, offert par l'homme d'affaires connu Samuel Bronfman, et quelques objets associés aux Jeux olympiques de Montréal, de 1976.

Des objets à conserver et à diffuser

« L'Université Laval considère que la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel constituent un vecteur essentiel du développement durable. Le partenariat annoncé aujourd'hui entre le LARECQ et le Musée de la civilisation s'inscrit pleinement dans cette vision en s'assurant de léguer de génération en génération un précieux héritage de notre culture corporelle », a indiqué la vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création de l'Université Laval, Mme Sylvie Marcoux.

« Le Musée de la civilisation est un lieu de mémoire. Cette mémoire prend appui sur l'histoire et les objets qui témoignent des divers aspects de la société québécoise, a commenté le directeur général du Musée de la civilisation, M. Michel Côté. Les artefacts que nous proposera le LARECQ viendront enrichir un volet moins développé de nos collections, a poursuivi M. Côté. D'ailleurs, si la collection nationale est aussi imposante aujourd'hui, c'est certainement grâce à la passion, à la générosité, à la sensibilité et à l'engagement de nombreuses personnes envers la préservation du patrimoine collectif », a conclu M. Côté.

Selon M. Roger Boileau, directeur du LARECQ, « le Musée de la civilisation dispose de l'expertise et de tous les moyens adéquats pour restaurer, conserver et diffuser le riche patrimoine matériel tout en le rendant accessible aux chercheurs. Dans ce contexte, il est tout à fait approprié de confier au Musée ces objets témoins des pratiques corporelles des Québécois. Quant au LARECQ, il poursuit au PEPS de l'Université Laval sa mission de collecte et de classement de documents écrits et audiovisuels portant sur cette thématique. »

Des processus bien définis pour les donateurs et les utilisateurs

Selon l'entente, le LARECQ avisera ses donateurs que leur offre d'objets sera transmise au Musée de la civilisation. Ces donateurs seront par la suite contactés par le Musée si leurs objets ont été sélectionnés, conformément à ses procédures d'acquisition et à sa politique de développement des collections. Les objets deviendront par la suite la propriété du Musée de la civilisation.

L'entente prévoit également que le Musée rende ces objets accessibles pour consultation aux membres du LARECQ ainsi qu'à d'autres utilisateurs intéressés par ce secteur d'activité (chercheurs, auteurs, etc.). Le LARECQ pourra en outre emprunter ces objets au besoin, en assurant le respect des conditions habituelles de conservation et des modalités d'usage.

Précisons que cette entente entre l'Université Laval et le Musée de la civilisation est conclue pour une durée de trois ans et qu'elle pourra être renouvelée. On se rappellera qu'en 2002, en 2006 et en 2009, les deux institutions ont signé des ententes cadres visant à favoriser et à développer les échanges d'information, d'expertise et de services entre les deux institutions et à réaliser des activités spécifiques tels que colloques, conférences, expositions.